

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Société anonyme au capital de 776.875.000 de dinars
Siège social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis
Identifiant Unique : B 18233 1996
MF : 1237 APM 000
N° D’AFFILIATION A LA CNSS : 0001237A
AVIS DE CONVOCATION
A L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
(Exercice 2019)

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l’assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 Avril 2020, à 10 heures du matin, à l’Immeuble STB – Rue Hédi Karray- El Menzah- Cité des Sciences « Salle de Conférence » et ce, à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d’Administration de la banque et du groupe STB, relatif à l’exercice 2019.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2019.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d’Administration, des conventions régies par les dispositions de l’article 200 et suivants et l’article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l’exercice 2019.
- 4- Quitus aux membres du Conseil d’Administration pour leur gestion au titre de l’exercice 2019.
- 5- Affectation du résultat de l’exercice 2019.
- 6- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Présidents et des Membres des comités.
- 7- Cooptation de deux administrateurs représentant les privés.
- 8- Cooptation de deux administrateurs indépendants.
- 9- Nomination des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l’article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l’imprimé est disponible auprès de la filiale d’intermédiation ‘‘STB-Finances’’) qu’ils auront l’obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l’Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l’Immeuble STB – 24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l’un d’eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d’une carte nominative établie et délivrée à l’entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de l’Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l’Immeuble STB-24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

P/LE CONSEIL D’ADMINISTRATION